



A.S.B.L. Les Amis du Patro "La Ruche"



Rue de la Caserne, 17 B-6700 ARLON
 Tél : +32 (0)63232049 Fax : +32 (0)63218948
 e-mail : laruche.srs@skynet.be, info@laruche.org
<http://www.laruche.org>
 Permanence les mardi, jeudi, de 16H00 à 18H00.

Arlon, le _____

Je soussigné(e) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

inscris ma fille (Nom : _____ ,Prénom : _____) /

mon fils (Nom : _____ ,Prénom : _____) /

m'inscris (1) au Service de Rattrapage Scolaire.

Conditions Générales :

- Une cotisation annuelle de 15,00 € non récupérable sera due. Celle-ci est valable un an à dater de la signature du contrat pour tous les membres d'une même famille (frères et sœurs). Le renouvellement de la cotisation se fera automatiquement via la facturation.
- Les étudiants sont couverts par une assurance durant les cours suivis au 17 rue de la Caserne, 6700 Arlon.
- Les cours se tiendront au local : "La Ruche" 17 rue de la Caserne, B-6700 Arlon. Tél.: 063 232049.
- L'étudiant s'engage à respecter l'agenda et/ou l'horaire fixé pour ses cours. Il est demandé de prévenir le secrétariat et le professeur la veille au plus tard lorsqu'il sera dans l'impossibilité de suivre un cours. Dans le cas contraire le cours sera facturé.
- Toutes réclamations concernant un cours introduites dans un délai maximum de 48 heures après le cours seront acceptables.
- Le prix des cours est fixé à (prix soumis à fluctuations):
 - 6,00 €/heure en groupe de 3 personnes et plus;
 - 9,00 €/heure en groupe de 2 personnes;
 - 14,00 €/heure en cours particulier jusqu'au 30 juin 2008.
 - 16,00 €/heure en cours particulier à partir du 1^{er} juillet 2008.**
- **Les cours se donnent en cours particuliers**, les tarifs "groupe" restent d'application, seule la formation du groupe est laissée à l'initiative de l'étudiant, voir du professeur. Les tarifs "groupe" seront alors pris en considération suivant les élèves participant au cours facturé.
- Il ne nous est pas possible de garantir le groupement choisi.
- La facturation des heures de cours prises sera mensuelle et sera effectuée en fonction des fluctuations du groupement.
- Toute demande de corrections de travaux sera facturée au tarif horaire du cours individuel.
- Les réclamations concernant les factures ne seront prises en considération que dans un délai de 5 jours ouvrables qui commence le jour ouvrable suivant l'émission de la facture.
- Le paiement de la facture se fera sur le compte du Service de Rattrapage Scolaire (belge ou luxembourgeois) avec en communication le N° de la facture et le N° Client *sans participation du Service aux frais engendrés par un virement international.*
- **A titre de garantie une caution d'un montant de 125,00 €, pourra être demandée pour toutes nouvelles inscriptions. Celle-ci sera déduite de la facture.**
- Les factures non payées à leur échéance seront majorées d'office et sans autre signification d'un intérêt de 10% l'an. Le montant de la facture sera en outre majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 5,00 € .

Pour le Service de Rattrapage Scolaire :

L'étudiant(e)/Parents :

(Signature + mention " lu et approuvé ")

Lelling Dominique
 Administrateur délégué

(1) Biffer les mentions inutiles.